

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires
Question écrite n° 53013

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des rythmes scolaires et sur sa mise en œuvre dans les petites communes. Avec la rentrée scolaire de 2013 où seules 4 000 collectivités ont choisi d'appliquer le nouveau dispositif des rythmes scolaires, les parents, les acteurs de l'école publique ainsi que les élus de toutes tendances politiques n'ont eu de cesse de manifester leurs inquiétudes car bien des questions demeurent. En effet, la mise en place d'activités périscolaires à la charge des municipalités engendre d'importantes difficultés d'organisation en raison du manque de moyens humains et financiers. Les inégalités entre les grandes et petites communes pourraient se creuser, poussant des familles à se diriger vers des écoles de municipalités disposant de moyens humains et financiers plus importants, ce qui ne manquera pas de porter atteinte au bon fonctionnement des écoles des petites communes avec les conséquences attendues que sont des fermetures de classes, des pertes d'emplois et des commerces en difficulté. Aussi, il souhaite savoir quels sont les ajustements auxquels le Gouvernement entend procéder afin de donner les moyens nécessaires pour mettre en place un dispositif pertinent ne pénalisant ni les communes ni les enfants.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Demilly

Circonscription: Somme (5e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 53013

Rubrique : Enseignement maternel et primaire Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>1er avril 2014</u>, page 2912 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)